



Pension alimentaire et changement de situation familiale

Par **aurelie**, le **08/09/2011** à **14:31**

Bonjour,

Mon conjoint a deux enfants de 20 ans et 17 ans d'un premier mariage. Nous avons deux filles de 4 ans et 1 an. Est ce que nous pourrions faire réévaluer à la baisse la pension alimentaire qui est de 325 euros au vu du changement de situation familiale de mon conjoint depuis son divorce ?

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **08/09/2011** à **14:49**

Au vu de sa baisse de revenus oui (en comptant les vôtres), parce que vous avez des enfants, c'est limite : vous voulez léser les enfants du 1er lit au profit des enfants du 2ème lit (or vous saviez qu'il y avait des enfants lorsque vous avez décidé de faire les vôtres).

Par **aurelie**, le **08/09/2011** à **14:53**

Bonjour,

Non ce n'est pas une question de prendre à l'un pour donner à l'autre...Nous sommes toujours présents pour les garçons (vacances colo...) comme pour nos filles mais le plus grand travaille en contrat d'apprentissage et nous avons appris par hasard qu'il donne déjà à sa maman une "participation" mensuelle...J'ai vraiment l'impression que la maman exagère.

C'est tout !

Par **Emma_Peel**, le **08/09/2011** à **15:19**

Bonjour

Vous pouvez toujours, enfin votre ami faire une demande au jaf en mettant en avant les changements survenus. ça passe ou pas

Par **mimi493**, le **08/09/2011** à **18:13**

[citation]nous avons appris par hasard qu'il donne déjà à sa maman une "participation" mensuelle.[/citation] c'est un signe de bonne éducation de la part de la mère. ça lui apprend à gérer son budget et prendre conscience du cout de la vie.

Ma grand-mère le faisait déjà pour ses enfants (et ma mère a eu la surprise quand elle s'est mariée, car ma grand-mère lui a tout rendu dans une enveloppe, ça lui a fait des économies pour débiter dans sa vie de couple)